

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 636 DU 21 AOÛT 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le peuple est en haut, la foule est en bas. »

VICTOR HUGO

Suivez Nous sur }  
**facebook**

**LES JEUNES GUADELOUPÉENS  
TRÈS RÉSERVÉS  
SUR LES CONTRATS D'AVENIR  
DES AUTORITÉS COLONIALES**



### LES EMPLOIS D' Avenir ARRIVENT

La Guadeloupe a près de 30 000 jeunes vivant dans le chômage et la précarité. La jeunesse ne veut plus attendre .Elle souhaite pour vivre décemment travailler pour une rémunération décente. La réponse des autorités coloniales est le contrat d'avenir . Le projet de loi visant à créer 150 000 emplois d'avenir en France à partir de 2013 pour les jeunes sera présenté au Conseil des ministres du mercredi 29 août, a annoncé mardi le ministre du Travail, Michel Sapin. Ce projet sera présenté au Conseil des ministres du 29 août et non à celui du 5 septembre comme initialement prévu. Ce texte sera donc au menu du même Conseil que le projet de loi de ratification du Traité budgétaire européen. C'est François Hollande qui a voulu que ces deux textes soient examinés le même jour pour ne pas donner le sentiment de consacrer sa rentrée à la seule discipline budgétaire, contenu majeur du traité européen. Pour la même raison, la loi sur les emplois d'avenir sera ajoutée au programme de la session extraordinaire de fin septembre, initialement destinée à l'adoption par le Parlement du traité européen.

Ces contrats, subventionnés en grande partie par l'état, seront mis «en œuvre dès la semaine prochaine avec l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi», a ajouté le ministre, en précisant que les emplois d'avenir sont financés «par le budget de l'emploi»,«ça fait partie des priorités du budget 2013, cela se verra». Il s'agira de contrats «d'une durée suffisante, entre un et trois ans», plus longs que les contrats aidés déjà existants. Les emplois d'avenir seront destinés aux jeunes peu qualifiés des quartiers défavorisés ou des zones rurales enclavées. Le projet prévoit de financer 10 000 emplois en 2013 et 50 000 l'année suivante, pour un coût évalué à 1,5 milliard d'euros par an en rythme de croisière.Les secteurs d'activité éligibles et le taux de subventions dans les entreprises seront fixés par décret . "Le dispositif s'adresse en priorité aux acteurs publics (collectivités locales, associations, etc.), qui seront subventionnés à hauteur de 75 %". Mais les entreprises y auront également accès, sous certaines conditions. Des emplois d'avenir de professeur seront également proposés aux boursiers qui se destinent au métier d'enseignant. Ces emplois à temps plein, rémunérés au minimum au SMIC seront financés à 75 % par l'État, le reste étant à la charge des collectivités locales, associations, fondations ou entreprises. Le coût annuel brut d'un contrat d'avenir rémunéré au SMIC sur la base d'un temps plein à 35 h est de 24 807 euros. Le coût par emploi pour les finances publiques est de 12 831 euros au titre de l'aide de 75 % sur le salaire brut et de

4807 euros au titre des exonérations de charges patronales. Il convient d'ajouter le coût restant à la charge de l'employeur, soit 7 276 euros, lorsque cet employeur n'est pas une structure publique. En partant de l'hypothèse que les créations de ces emplois d'avenir seraient réparties pour 2/3 dans le secteur non marchand et 1/3 dans le secteur marchand, le coût total annuel moyen pour les finances publiques est donc de 23 015 € par contrat. Le coût de la création de 150 000 emplois d'avenir est estimé à 3,45 milliards d'euros par an en rythme de croisière. En supposant la création de 100 000 emplois aidés dans le secteur non marchand et 50 000 dans le secteur marchand, nous arrivons aux effets suivants : Avec des effets d'aubaine et de substitution dans le secteur non marchand assez faibles (20 % selon Fontaine et Malherbet, 2012), les 100 000 emplois d'avenir permettent la création nette de 80 000 emplois sur le mandat. Le coût annuel ex ante sur les finances publiques des 100 000 emplois d'avenir dans le secteur non marchand serait de 0,12 point de PIB mais de seulement 0,07 point de PIB ex post en raison du supplément de revenu et donc de recettes fiscales et sociales générées par les emplois créés. Les aides de l'État (75 % du salaire brut) permettent une baisse du coût du travail de 52 % au niveau du SMIC, soit une réduction totale de 71 % du coût réel d'un emploi au SMIC si l'on inclut les allègements de charges. Avec des effets d'élasticités de l'emploi au coût du travail maximum au niveau du SMIC (1,2 selon l'étude de la DGTPE en 2007), les 50 000 emplois d'avenir dans le secteur marchand généreraient 27 300 emplois. Le coût ex ante pour les finances publiques serait de 0,05 point de PIB et de 0,03 point de PIB ex post. Au final, la mesure permettrait de créer à terme 107 300 emplois (dont environ 25 % dans le secteur marchand), soit un taux de création nette de 72 %. Le coût ex ante pour les finances publiques serait de 0,17 point de PIB mais l'impact de la mesure ex post sur le solde public ne serait que de -0,1 point de PIB en raison du supplément de recettes fiscales et sociales généré par les créations d'emplois et les gains de revenus . Ce dispositif aura un faible impact en Guadeloupe. Les jeunes nationalistes sont très réservés et exigent une politique économique fondée sur le développement du secteur productif

## LA REDACTION



## **AFFAIRES NATIONALES**

### **LE CHANTIER DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

La ministre des Affaires sociales a fait le point dimanche 19 août, dans une allocution à la "fête de la rose" de Frangy en Bresse, sur les grands défis qui attendent le gouvernement dans les prochains mois concernant le financement de la protection sociale, la santé, la retraite et le vieillissement. Elle a rappelé que le Haut conseil pour la protection sociale sera installé en septembre, qu'il fera part de ses analyses au plus tard début 2013. Puis tout ira vite. La ministre a expliqué que "plusieurs pistes" s'offraient au gouvernement pour réformer le financement de la protection sociale, mais qu'aucune aujourd'hui n'était privilégiée ou retenue à ce stade. "A l'évidence, nous ne pouvons éviter de faire évoluer le financement de notre modèle social, qui pèse aujourd'hui principalement sur le travail" a déclaré la ministre. "On ne peut pas d'un côté expliquer qu'il y a trop de cotisations sur le travail et de l'autre refuser la mise à contribution des revenus du capital". Parmi les autres pistes annoncées, une taxe écologique, "utile alors que l'impact de l'environnement sur notre santé est chaque jour confirmé", une contribution de l'industrie du tabac, alors que 73 000 personnes par an meurent à cause du tabac, "ce qui coûte 18 milliards d'euros à la Sécurité sociale", ou encore une participation de l'industrie pharmaceutique, pour compenser l'utilisation trop importante de médicaments en France. La ministre souhaite aussi réorienter notre système de santé. Concernant le chantier de la médecine de proximité, elle a mis l'accent dans son discours sur la collaboration entre les professionnels de santé et la délégation des tâches. Elle a indiqué qu'elle mettrait "dans quelques semaines en place une expérimentation, qui permettra de redonner confiance dans la médecine de proximité, en valorisant le travail d'équipe dans les maisons de santé par exemple (...), en mettant fin à la seule tarification à l'acte pour valoriser la rémunération forfaitaire, qui permet de renforcer la prévention". "Les premières décisions seront prises dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale à l'automne. Je proposerai ensuite que l'on expérimente cette réorganisation dans une ou deux régions pendant un an. Dans le même temps, les études de médecine devront imposer des stages dans les déserts médicaux", a-t-elle dit. Concernant les soins d'urgence qui devront être disponibles à chaque Français en moins de 30 minutes, le travail

s'engage avec les urgentistes afin d'apporter les réponses appropriées à chaque territoire, qui ne sont pas les mêmes partout. Les premières implantations interviendront dès le début de l'année prochaine. La question des retraites sera aux yeux de la ministre "un des enjeux importants de l'année qui vient". Le COR va revoir ses projections démographiques dans les prochains mois, et réfléchir en particulier à la situation des femmes, dont la retraite est de 40% inférieure à celle des hommes ; et à la manière de prendre en compte la pénibilité. Je mettrai en place un comité de sages, chargé d'élaborer des pistes d'évolution possibles à partir du début 2013, y compris pour le long terme. Il nous faudra avancer, à partir de là, dans le courant de l'année. Avec esprit de justice et de responsabilité". Les conditions de départ en retraite ne devraient plus être les mêmes pour tous, du fait des différences d'espérances de vie entre cadres et ouvriers, la durée du travail étant selon elle "un critère plus juste que le seul critère de l'âge". Autre défi qui devra être traité, celui de l'accompagnement du vieillissement de la société. La ministre rappelle que son refus de s'en remettre aux assurances privées. "C'est une nouvelle aile de notre protection sociale qu'il faut construire, à partir des principes de solidarité qui la fondent".

## **AUTRES COLONIES FRANÇAISES**

### **POLYNÉSIE : L'ÉGLISE PROTESTANTE APPELLE À LA DÉCOLONISATION**

En Polynésie française l'église protestante dominante Maohi a appelé à la réinscription du territoire sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU. Après un séminaire d'une semaine, l'église a donné son appui à la revendication du Parti Tavini Huiraatira, mais rejetée par la France. L'église dit que ce serait un moyen efficace de protéger le patrimoine du territoire. Il dit aussi que cela permettrait aussi d'exiger que la France nettoie les déchets nucléaires qu'elle a quitté après 30 ans de l'essai d'armes. La direction de l'église dit que c'est la foi qui permettra de sauver les êtres dont l'âme a été manipulée pendant une longue période.

## **PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### DIMINUER LES SALAIRES PEUT ENTRAVER LA CROISSANCE

L'OIT prévient qu'en sacrifiant les salaires pour relancer la compétitivité et lutter contre le chômage, on risque l'effet inverse. Cette mise en garde fait suite à la publication par la Banque centrale européenne (BCE) de son rapport mensuel d'août dans lequel la BCE réclame à la fois plus de flexibilité dans la fixation des salaires – voire l'abaissement des salaires minima – et plus de compétitivité. Selon les experts de l'OIT, diminuer les salaires pourrait en effet entraîner une augmentation des exportations, mais risque également de peser sur la demande intérieure, ce qui pénaliserait la croissance. Compte tenu de la conjoncture économique incertaine, rien ne permet d'assurer que des réductions salariales suffiraient à doper les investissements. Selon Patrick Belser, économiste au département Conditions de travail et d'emploi de l'OIT et auteur principal du Rapport mondial sur les salaires 2012/13, «Dès lors que la baisse des salaires diminue davantage la consommation intérieure qu'elle n'accroît les exportations et l'investissement, la croissance économique du pays s'en ressent.» «Voilà pourquoi, en période de crise, la baisse des salaires peut déclencher un engrenage de baisses – baisse de la consommation et déflation des prix – au lieu de la reprise économique rapide escomptée.»

Si tous les pays réduisent simultanément les salaires pour rester compétitifs, l'avantage concurrentiel disparaît." Le BIT avertit également que les tentatives pour relancer la compétitivité en abaissant les coûts de l'unité de travail – en amputant les salaires ou en laissant la productivité augmenter plus vite que les salaires – seraient intenable au niveau mondial. «Si tous les pays réduisent simultanément les salaires pour rester compétitifs, l'avantage concurrentiel disparaît et le poids des diminutions de salaires pratiquées à travers le monde sur la consommation risque d'induire une dépression de la demande globale et de l'emploi à l'échelle mondiale», affirme M. Belser. Une augmentation des salaires systématiquement supérieure à l'augmentation de la productivité du travail n'est pas viable. Mais l'inverse ne l'est pas non plus. M. Belser conclut: «Ce qu'il faut, c'est une augmentation parallèle des salaires et de la productivité.»

## ADOPTION PAR L' OIT DE LA CONVENTION SUR LE TRAVAIL MARITIME

Ratifiée désormais par la Russie et les Philippines, la convention entrera en vigueur dans 12 mois. Quelles conséquences pour les 1,2 million de gens de mer dans le monde? La convention va bien au-delà des salaires en mer et donne aux marins des droits variés – droit à des conditions de travail décentes, droits élémentaires en matière d’emploi, amélioration du respect des conditions minimales de travail et de vie et droit de déposer plainte à bord comme à terre. Valable pour tous les navires, y compris des États membres qui ne l’ont pas ratifiée, la convention s’applique de façon uniforme partout dans le monde. Souvent qualifiée de «charte des droits» des marins, la convention assure aussi des conditions identiques à tous et une concurrence loyale aux armateurs soucieux de qualité en marginalisant les navires non conformes. La convention contribue, comme avant elle les conventions internationales SOLAS et MARPOL de l’Organisation maritime internationale (OMI) dans le domaine de la sécurité et la sûreté à bord des navires et de la protection de l’environnement, à asseoir fermement un environnement prescriptif propre à faire respecter les normes du travail par les États du pavillon et par les États portuaires. La convention prescrit aux États d’inspecter tous les navires sous leur pavillon d’une jauge brute égale ou supérieure à 500, effectuant des voyages internationaux, et de leur délivrer un certificat de travail maritime, complété par une déclaration de conformité du travail maritime. En cas d’insuffisances, l’inspecteur pourra refuser de délivrer ou d’approuver le certificat et, si celles-ci sont particulièrement graves, il pourra le retirer. L’entrée en vigueur de la convention modifiera aussi les motifs d’immobilisation du navire. Actuellement, l’immobilisation ne peut être motivée que par des considérations de sécurité. La nouvelle convention va plus loin et intègre les considérations de protection sociale. Autrement dit, un inspecteur pourra immobiliser ou empêcher un navire de partir en mer en cas de violation des droits sociaux ou des droits du travail, de salaires non versés ou d’irrégularités dans la tenue des dossiers des salariés. «Il y a encore des marins sur des navires qui ne répondent pas aux critères, disposant de conditions de travail et de vie bien au-dessous des normes minimales internationales. J’ai confiance dans la capacité de la convention du travail maritime 2006 de l’OIT de remédier à ces situations difficiles et de mettre le cap vers des conditions de navigation sûre et décente», conclut Cleopatra Doumbia-Henry, Directrice du Département des normes de l’Organisation internationale du Travail.

## AMÉRIQUE LATINE, CARAÏBES

### HAÏTI : LE CONSEIL ÉLECTORAL PERMANENT SUR LES RAILS

Les 6 membres du conseil électoral permanent formé avec des représentants de l'exécutif et du pouvoir judiciaire ont prêté serment mardi avant de prendre leurs fonctions au siège du CEP à Pétion-ville en dépit de la protestation de nombreux partis politiques de l'opposition. Le Président Michel Martelly, a délivré, ce lundi 20 août 2012, à 21h00, un message à la Nation où il a expliqué sa décision de mettre en place le Conseil Électoral Permanent, rappelant en introduction, que « le 21 août est une date importante de l'histoire nationale. Elle marque le soulèvement général des esclaves, soulèvement qui a conduit à l'indépendance nationale. C'est donc une date rupture... »

#### « Peuple haïtien,

Le 21 août est une date importante de l'histoire nationale. Elle marque le soulèvement général des esclaves, soulèvement qui a conduit à l'indépendance nationale. C'est donc une date rupture.

Ce 21 août 2012, soit 221 ans après, nous posons un acte fondateur dans la construction d'un État de Droit Démocratique. En effet, après 16 versions provisoires du Conseil Électoral, en dépit des prescriptions de la Constitution, créant un Conseil Électoral Permanent, nous sommes donc au carrefour de l'histoire, à une date rupture qui se situe dans notre tradition de grandeur, à la recherche du bonheur pour notre peuple.

Former un Conseil Électoral Permanent (CEP) a été, depuis un quart de siècle, un défi majeur pour tous les chefs d'État et de Gouvernement qui se sont succédé au pouvoir depuis 1986. Il aurait été plus facile de continuer avec la tradition du provisoire en ayant recours à des solutions de bricolage. Mais, mon engagement patriotique, mes promesses de campagne et ma volonté farouche d'œuvrer à l'instauration d'un État de Droit dans une gouvernance réellement démocratique l'ont emporté sur les considérations partisans et politiciennes des uns et des autres.

Il faut dire que j'ai été, à plusieurs reprises, tenté d'imiter mes prédécesseurs en formant un 17e Conseil Électoral Provisoire ou, comme le proposent certains, un Conseil Électoral Spécial, de Consensus, d'Exception, de Transition, voire un Conseil Électoral Ultime. Or, ces choix de continuité dans la violation de la Constitution traduiraient un recul inacceptable, préjudiciable à cet État de Droit. J'ai donc opté pour la



solution constitutionnelle, au regard de l'article 136 de notre Charte Fondamentale qui fait de moi le garant des institutions démocratiques.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai mis fin au vide inadmissible qui persistait depuis 7 ans à la Cour de cassation. J'ai également formé le CSPJ en application de la loi du 13 novembre 2007, mise de côté depuis 5 ans. J'ai fait publier la loi relative à la Constitution amendée, loi qui introduit les grandes innovations qu'elle comporte. J'ai déjà passé des instructions pour que le Gouvernement travaille à la mise sur pied du Conseil Constitutionnel, appelé à renforcer l'État de Droit et pallier les grandes défaillances des Institutions Républicaines.

Le Conseil Électoral est donc un défi relevé. Les conseillers électoraux doivent être eux-mêmes des gens d'honneur engagés dans une bataille de défis pour le respect du Droit et des libertés de tout un chacun.

Peuple haïtien, vous avez voté pour moi parce que je vous ait promis du changement, ça fait 25 ans que nous faisons des élections, nous les faisons toujours avec un Conseil Électoral Provisoire, alors que la Constitution elle-même demande un Conseil Électoral Permanent.

Beaucoup de monde m'ont demandé de faire ça, un Conseil Électoral Provisoire, mais cela aurait été un autre viol de la loi mère. La démocratie marche avec les élections, c'est dans les élections que le peuple choisi, il choisi les personnes pour le diriger. Les élections pour les 10 sénateurs auraient déjà dû être faites, nous n'avons pas de magistrats, ni de CASEC, ni de délégués que le peuple a choisi. Tout ceci fait, que nos institutions fonctionnent en boitant. Il est temps, il est temps que ce désordre s'arrête.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous avons mis sur pied le Conseil Électoral Permanent, que la Constitution demande. Pendant que nous allons installer les 6 premiers membres, en attendant que la Chambre des Députés avec le Sénat, au nom du Parlement, envoient leurs 3 membres pour compléter cette institution.

Nous demandons à ces 6 conseillers de commencer à travailler dès aujourd'hui, pour nous donner de bonnes élections sans fraude, de façon à garder le train du pays sur les rails de l'État de Droit et de la Démocratie.

La Démocratie est une conquête permanente. Elle se construit au jour le jour. Il est un devoir de tout citoyen d'apporter sa pierre dans la construction de cet édifice. En tant que Chef de l'État élu par mon peuple, j'invite les différents secteurs de la vie nationale à jouer leur partition au nom de la Patrie commune au lieu de fragiliser davantage les institutions de notre jeune démocratie.

Pour le Pays, pour les Ancêtres, Marchons unis, Bêchons joyeux, Dans nos rangs point de traîtres.

## **ORIENT**

### **LES OCCIDENTAUX ABOIS EN SYRIE**

François Hollande a reçu aujourd'hui une délégation du CNS dirigée par son président Abdel Basset Sayda, tenant à leur donner à chacun l'accolade sur le perron de l'Élysée. Nous ne mentionnons sur ce site ce non événement que pour en souligner le dérisoire diplomatique : 1) le France, dans le dossier syrien, n'est qu'un acteur de seconde et 2) Hollande n'a pas l'intention ni les moyens politiques, militaires ou financiers de faire ce que Sarkozy avait fait en Libye. Fabius a donné la mesure de l'« effort de guerre » anti-syrien français : des menaces et des insulte à Bachar al-Assad, des téléphones cellulaires à l'ASL et une équipe de médecins militaires aux réfugiés de Jordanie. Gesticulation & jactance, comme « au bon vieux temps » de Sarkozy/Juppé. On pourrait ajouter que le CNS est en plein déclin et que des grosses légumes comme Hillary Clinton ou William Hague ne cachent même plus qu'il lui cherchent une solution de remplacement : fidèle suiveuse des Anglo-saxons, la France de Hollande/Fabius accuse du retard sur eux, et elle sera probablement la dernière à accorder du crédit à cette coquille de plus en plus vide. Nous évoquerons aussi les déclarations menaçantes de Barack Obama sur la « ligne rouge » que constituerait aux yeux de Washington l'utilisation par Damas d'armes chimiques, prononçant même à ce sujet l'expression magique « intervention militaire ». Là, c'est – relativement – plus important mais tout aussi dérisoire dans les conséquences : pas plus que Hollande, Obama ne peut se permettre la moindre aventure contre un État ayant autant de « répondant » militaire que la Syrie, alors qu'une campagne électorale difficile s'engage : si les États-Unis attaquaient ce pays, non seulement ils le feraient sans l'aval de l'ONU, ce qui ferait désordre et isolerait Washington, mais, à coup sûr, des « boys » mourraient, et à un rythme plus rapide et conséquent qu'en Afghanistan. Si Barack hausse le ton, près d'un mois après les propos du porte-parole de la diplomatie syrienne sur l'éventuelle utilisation défensive par la Syrie de son stock d'armes chimique, c'est pour ne pas laisser à son concurrent républicain Mitt Romney le monopole du bellicisme de type évangélisto-sioniste. Mais c'est bien tout ce que lui autorise, vis-à-vis de la Syrie, sa situation politique intérieure. Bref Barack menace Bachar pour contenir Mitt, et lui disputer une frange électorale de faucons et de sionistes. Deux importants dirigeants occidentaux viennent donc, à quelques heures d'intervalle, de faire des effets de manche et de muscles à l'égard de la Syrie. On peut dire que l'un a de plus gros bras que l'autre, mais tous deux resteront les mains dans les poches, nous en faisons le pari. Même le

cowboy ne dégainera pas.

## **AFRIQUE**

### **MORT DE MELES ZENAWI PREMIER MINISTRE ÉTHIOPIEN**

Le Premier ministre éthiopien Meles Zenawi, au pouvoir depuis deux décennies est décédé à l'hôpital dans la nuit de lundi à mardi à l'âge de 57 ans, a annoncé le gouvernement éthiopien. De nombreux dirigeants mondiaux ont salué mardi son rôle stratégique en Afrique. Le vice-Premier ministre Hailemariam Desalegn, 47 ans va assurer l'intérim du pouvoir dans ce pays dont Meles avait fait au fil des ans un allié-clé des Etats-Unis dans la lutte contre l'extrémisme islamiste dans l'instable Corne de l'Afrique. M. Meles n'avait plus été vu en public depuis juin et son état de santé faisait l'objet de nombreuses spéculations. En juillet, des sources diplomatiques avaient indiqué que M. Meles était hospitalisé dans un état critique dans la capitale belge. "Il récupérait bien mais tout d'un coup il s'est passé quelque chose et il a dû être emmené d'urgence en unité de soins intensifs et ils n'ont pu le maintenir en vie," a expliqué M. Bereket, sans donner de précision sur sa maladie. "Conformément à la Constitution éthiopienne, le vice-Premier ministre devra aller devant le Parlement et prêter serment," a-t-il expliqué, ajoutant que le gouvernement faisait en sorte que le Parlement soit convoqué "le plus vite possible". "Je vous garantis que tout est stable," a assuré M. Bereket. La date des funérailles n'a pas été précisée. "Un comité (...) y travaille," a indiqué M. Bereket, précisant seulement que le pays serait en "deuil national" jusqu'à ces funérailles.

Meles Zenawi dirigeait l'Ethiopie d'une poigne de fer depuis qu'il avait pris le pouvoir en 1991 à la tête d'une guérilla qui venait de faire tomber le dictateur Mengistu Hailé Mariam. Crédité d'avoir placé son pays sur le chemin de la croissance économique, qui reste néanmoins très inégalement répartie, cet homme austère, était entré dans le club fermé des dirigeants africains en poste depuis plus de deux décennies après une victoire écrasante aux élections de 2010, au cours desquels sa coalition avait raflé 99% des voix. Il incarnait à lui seul le pouvoir dans son pays, pouvoir largement monopolisé par des ressortissants du Tigré, sa région d'origine et qui fait face à divers mouvements rebelles. En juillet, une source diplomatique avait également souligné que sa disparition aurait de sérieuses conséquences pour la région très instable de la Corne. "Il a su imposer son autorité à ses voisins", et il est "un pôle de stabilité entre le Soudan, l'Erythrée et la Somalie", avait expliqué cette source. Les mandats de M. Meles ont notamment été marqués par une guerre frontalière très meurtrière avec l'Erythrée voisine entre 1998 et 2000 et deux interventions militaires en Somalie -- la première de fin 2006 à début

2009, la deuxième depuis novembre 2011 contre les insurgés islamistes shebab. Les chefs d'Etat africains ont salué un dirigeant africain "fort" et rendu hommage à son rôle de médiateur dans diverses crises africaines, Addis Abeba accueillant le siège de l'Union africaine (UA). Les islamistes somaliens shebab se sont eux ouvertement réjouis de la mort de celui qui a envoyé son armée les combattre.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



## **ÉTAT DES MARCHÉS**

### **ASIE**

Les marchés boursiers asiatiques évoluent en ordre dispersé ce matin alors que le dollar australien et l'euro progresse face au billet vert sur des espoirs de nouveaux accords sur la crise de la dette grecque et d'intervention de la BCE. En Chine, l'indice CSI300 prend 0,3% sur des perspectives de nouvelle politique de relance de l'économie. Tokyo, qui progressait depuis le début de la séance cède finalement 0,2% à la clôture. Le Hang Seng de Hong Kong rend 0,5%, pénalisé par les résultats décevants du géant pétrolier Cnooc. Le Kospi rend 0,2% à Séoul alors que le S&P ASX 200 de Sydney avance de 0,5% en fin de parcours.

### **ÉTATS UNIS**

La Bourse de New York a changé de direction en deuxième partie de séance mardi et est passée dans le rouge, les courtiers restant prudents dans un marché aux faibles volumes et dans l'attente de nouvelles des Banques centrales: le Dow Jones perdait 0,07% et le Nasdaq 0,17%. Vers 17H20 GMT, le Dow Jones Industrial Average, l'indice vedette de Wall Street, perdait 9,76 points à 13261,88 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, cédait 5,19 points à 3.071,02 points.

### **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé en hausse mardi, soutenues par la vive progression des valeurs bancaires et par des espoirs d'une action prochaine de la BCE pour tenter de résoudre la crise de la dette en zone euro. À Paris, le CAC 40 .FCHI a terminé sur un gain de 0,94% (+32,70 points) à 3.513,28 points. Les banques ont été le principal contributeur à la progression de l'indice parisien, en contribuant favorablement à hauteur de 0,24 point. Le Footsie britannique a pris 0,57% et le Dax allemand .GDAXI 0,79%, tandis que l'indice paneuropéen Eurofirst 300 .FTEU3 gagnait 0,53%. La

Bourse de Milan a grimpé de 2,4% et celle de Madrid .IBEX de 1%. Les valeurs financières de la zone euro ont été dopées par des spéculations sur une intervention plus rapide que prévu de la Banque centrale européenne (BCE). L'indice Stoxx des banques de la zone euro . a gagné 2,72%, dopé par les établissements italiens (+4,13%) et grecs (+5,37%), et celui des assureurs .SXIE a grimpé de 1,82%.

## **CHANGE**

L'euro grimpait face au dollar mardi, retrouvant des niveaux plus vus depuis début juillet, porté par quelques espoirs de voir une amélioration prochaine de la situation en zone euro, même si les volumes d'échanges restaient limités en l'absence de nombreux cambistes en congés d'été. Vers 16H00 GMT , l'euro valait 1,2471 dollar contre 1,2342 dollar lundi vers 21H00 GMT. Vers 15H10 GMT, la monnaie unique européenne est montée à 1,2488 dollar, un niveau plus vu depuis sept semaines. L'euro progressait également face à la monnaie nippone, à 99,04 yens - grimpant même vers 15H10 GMT à 99,18 yens, son niveau le plus élevé depuis le 5 juillet - contre 97,97 yens lundi. Le dollar se stabilisait face à la devise japonaise, à 79,42 yens contre 79,35 yens la veille. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 78,99 pence pour un euro, mais montait face au billet vert, à 1,5787 dollar, grimpant même vers 15H00 GMT à 1,5804 dollar, son plus haut niveau depuis le 22 mai. La devise helvétique restait stable face à l'euro, à 1,2010 franc suisse pour un euro, et progressait face au billet vert, à 0,9631 franc suisse pour un dollar, après avoir atteint 0,9619 franc pour un dollar, un sommet depuis le 5 juillet. L'once d'or a terminé à 1.639,50 dollars au fixing du soir, après être montée à son niveau le plus élevé depuis le 7 mai (1.641,48 dollars) contre 1.615 dollars lundi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Le pétrole a ouvert en nette hausse mardi à New York, bénéficiant d'une vague d'optimisme sur les marchés financiers, qui favorisait les actifs jugés plus risqués, comme les matières premières. Vers 13H20 GMT, le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en septembre gagnait 1,44 dollar à 97,41 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), se hissant à des niveaux plus vus depuis début mai. "Le brut new-yorkais profite d'une vague d'optimisme qui s'est emparée ce matin de l'ensemble des marchés financiers avant une série de réunions cruciales en Europe".

## **PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**

Suivez Nous sur }  
**facebook**



# MANAGEMENT ET DROIT

## SOCIETE CIVILE : QUELLE OPTION FISCALE CHOISIR ?

Si les atouts de la société civile sont indéniables, souplesse des statuts (2 associés minimum, liberté statutaire, pas de capital social minimum,...), liberté d'organisation dans les relations entre associés, le choix de son régime fiscal mérite une attention particulière. Au plan fiscal, les sociétés civiles relèvent, en principe, dès lors qu'elles n'ont pas d'activité commerciale ou assimilée, du régime des sociétés de personnes autrement dit de l'impôt sur le revenu (IR). L'imposition des bénéfices se fait alors, non pas au nom de la personne morale, mais au nom personnel de chacun des associés pour la fraction correspondant à ses droits dans la société. Les sociétés civiles peuvent cependant sur option, relever du régime fiscal des sociétés de capitaux c'est à dire de l'impôt sur les sociétés (IS). La société civile est alors imposée sur son chiffre d'affaires et les associés ne sont taxés que sur les distributions réalisées par la société. Ce choix entraîne des conséquences au regard de l'imposition des bénéfices et des plus-values de cession.

L'option à l'IS : pour réduire le bénéfice imposable

Les bénéfices d'une société à l'IS sont taxés au taux de 15% jusqu'à 38.120 € puis à 33,33% au-delà alors que les bénéfices d'une société à l'IR sont taxés entre les mains des associés à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif. Cependant, alors que seuls les intérêts d'emprunt sont déductibles si la société est à l'IR, toutes les charges le sont dans le cadre de l'IS. L'option permet d'une part, de déduire les intérêts des emprunts contractés pour l'achat de tout élément d'actifs, titres ou immeubles et d'autre part, d'amortir sur la durée d'utilisation, le prix d'achat de l'immeuble ainsi que le coût des travaux d'agrandissement ou de reconstruction. L'option à l'IS permet donc, de réduire le montant de l'impôt. Mais au-delà de l'imposition des bénéfices, il convient d'avoir une vision à long terme et de s'interroger sur l'avenir de la société.

## L'option à l'IR : pour éviter l'impôt de plus-value

En optant pour l'IS, la société perd le bénéfice des modalités particulières de taxation et des exonérations applicables en matière de plus-values privées. Concrètement, une société civile immobilière à l'IS qui cède son immeuble ne peut bénéficier d'un régime d'exonération pour durée de détention et ainsi être exonérée d'impôt de plus-value après 15 ans de détention. La vente d'un élément d'actif est dans ce cas imposé selon les conditions et au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. En outre, après paiement de l'IS, l'associé devra payer l'impôt sur les dividendes pour sortir l'argent de la société. En cas de cessions des parts sociales, la plus-value réalisée par l'associé sera imposée selon les règles d'imposition des plus-values boursières même si la société est à dominante immobilière.

En conclusion, le choix du régime fiscal d'une société civile, jamais anodin, devra être adapté à la situation de chaque société (activité, montant des bénéfices réalisés, taux marginal d'imposition des associés, besoin de trésorerie,...). Mais attention : l'option pour l'impôt sur les sociétés est irrévocable !

**PRÉPARÉ PAR MYRIAM ROMUALD**

Suivez Nous sur }  
**facebook**



## **TABLEAU DE BORD**

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:**

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### **POPULATION**

POPULATION 2010: 407 205 habitants

### **OFFRE**

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### **DEMANDE**

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### **PRIX**

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

### **NOMBRE D'ENTREPRISES**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

### **OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**



# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**